


<p align="center">Ecole Pierre Longue 218 chemin Pierre Longue - Lancrans 01200 VALSERHONE</p>	<p align="center">PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE Du 06/05/2024</p>	 <p align="center">académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain éducation nationale</p>
---	--	---

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE		
Inspecteur de l'éducation nationale : M. Emmanuel MASSARD, excusé.		
MEMBRES VOTANTS		
NOM	Présent	Excusé
Directeur de l'école - Président : Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY	X	
Maire de Valsershône : Régis PETIT, représenté par Mme Anne-Marie MARTEL-RAMEL		X
Maire déléguée de Lancrans : Françoise DUCRET, représentée par Mme Katia DATTERO	X	
Directeur services scolaires de Valsershône : Emmanuelle GAILDRAT	X	
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE		
Mathilde TAVERNIER		X
Adèle LOUVEL		X
Lucie SERAFINI	X	
Anne-Laure CROS	X	
Didier DONON		X
Clarisse LESEUR	X	
Julie DUFRAUX		X
Manon GUERRA		X
Sofia BELDJOUDI		X
Etienne BARRIERE		X
D.D.E.N :		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES		
Mélissa LEGER	X	
Karine FRANCISCO PELISSIER	X	
Thiphaine JACQUEMET	X	
Gautier PREAUX	X	
Chadia BAHBAH	X	
Delphine BRICOLENS		X
Benoit CHASSIGNOL	X	
VOIX CONSULTATIVE		
RASED : Emilie BASTIEN		X
AESH : Christine PORTAS		X
AESH : Anne-Sophie RIOLON		X
ATSEM : Marianne MASSENOT		X
ATSEM : Valia PROUST		X
ATSEM : Marianne CHARNELLE		X
Représentant périscolaire : Laurie GONZALEZ		X
Invité : Caroline QUINCIEUX – Valsershône		X

Procès-verbal établi le 12/03/2024
Le président, directeur de l'école,
Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY

La secrétaire, Adjointe de direction,
Lucie SERAFINI

Le 06/05/2024

Heure de début : 18h10

Ordre du jour :

1. Demande d'avis sur le changement d'horaires scolaires à partir de 2024-2025

1) Effectifs de l'école

Ce qui a été écrit au PV du dernier conseil d'école du 12/03/2024 :

Réponse de la mairie de Valsershône quant aux problèmes de retards des élèves liés aux transports.

Sur la problématique des transports : nous savons qu'il y a d'importants problèmes sur ces deux circuits. Nous avons essayé de résoudre les problématiques possibles à résoudre (exemple : ajout d'un agent de surveillance le soir pour sécuriser la prise en charge des enfants du bus).

Nous travaillons avec la RDTA pour trouver des solutions pour sécuriser les arrêts. Deux nouveaux arrêts sont en prévision (Châtaigniers et Ballon). Nous travaillons aussi à trouver une solution pérenne pour la rentrée prochaine qui permettra de ne plus générer de retard. Une présentation sera faite au 3ieme conseil d'école.

Ordre du jour de ce conseil exceptionnel du 06/05/2024

Il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil d'école sur un changement d'horaires qui a été étudié avec la RDTA. Un décalage de 10 minutes le matin (8h40 au lieu de 8h30) et le soir (16h40 au lieu de 16h30) permettrait de résoudre les problèmes actuels de retards.

Ces nouveaux horaires ont été étudiés puis soumis à l'avis de Monsieur l'Inspecteur de L'Education Nationale et de l'équipe enseignante de l'école. L'avis de l'ensemble des membres du conseil d'école est sollicité et le PV de ce conseil sera transmis Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) avec la demande de modification des horaires.

Ce que disent les textes sur le cadre relatif à des changements d'horaires :

Les projets locaux d'organisation du temps scolaire et de dérogation dans le respect du cadre national

Les conseils d'école peuvent proposer des projets d'organisation du temps scolaire. L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré formule un avis sur ces projets et les transmet au DASEN.

Les communes ou les EPCI compétents peuvent également proposer des projets d'organisation du temps scolaire des écoles situées sur leur territoire.

Après avoir recueilli l'avis de l'IEN, ils transmettent directement leur projet au DASEN dans un délai permettant son examen par le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) convoqué pour se prononcer sur les horaires des écoles.

Dans les faits, les IEN devront mettre en place en amont une concertation approfondie avec les maires et les conseils d'école afin d'aider à construire un projet cohérent et partagé.

Le contenu des projets d'organisation du temps scolaire

Les projets d'organisation du temps scolaire peuvent faire varier l'amplitude de la journée dans la limite de 5 h 30 d'enseignement par jour et 3 h 30 par demi-journée, les horaires d'entrée et de sortie des écoles, la durée de la pause méridienne au-delà d'1 h 30.

Des dérogations possibles aux principes nationaux

Si les projets d'organisation des maires ou des présidents d'EPCI et des conseils d'école ne s'inscrivent pas dans le cadre des principes d'organisation du temps scolaire fixés au niveau national, ils relèvent d'une demande de dérogation.

Cette demande doit être justifiée par un projet éducatif territorial et offrir des garanties pédagogiques suffisantes.

Les demandes de dérogation ne peuvent porter que sur :

- la mise en place d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin ;

- l'augmentation de la durée de 5 h 30 d'enseignement par jour et de 3 h 30 par demi-journée.

Des déclinaisons locales de l'organisation du temps scolaire sont ainsi possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les spécificités des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.

Recueil des avis sur les nouveaux horaires pour la rentrée 2024-2025 :

Cet avis est recueilli pour les personnes présentes, complété par les votes par mail pour les personnes qui n'ont pu être présentes (M Didier DONON, Mme Manon GUERRA, Mme Adèle LOUVEL, enseignants ainsi que Mme Delphine BRICOLENS, parent délégué)

Ces voix se sont exprimées par mails, ceux-ci ayant été vérifiés par Mme MARTEL(mairie), Mme BAHBAH(parent délégué) et M LIOGIER (Directeur)

Note : les parents délégués ont voté au prorata du questionnaire de sondage qui a été transmis aux parents Réponse de 60 personnes sur les 127 familles (40 « contre » et 13 « pour » le changement d'horaires)

Nouveaux horaires décidés par la mairie de Valserhône pour la rentrée 2024 : 8h40 – 11h30 ; 13h30 – 16h40

- **Nombre d'avis favorables : 11**
- **Nombre d'avis défavorables : 5**
- **Nombre sans avis : 0**

Les parents d'élèves ont de nombreuses questions relatives à ce changement. La mairie de Valserhône y apporte ses réponses.

La facturation de la garderie se fera pour une demi-heure même de 8h à 8h40.

Les horaires des bus ne vont pas changer malgré les 2 arrêts supplémentaires (Bellevue et Ballon). 2 arrêts validés, les travaux vont commencer.

La mairie va discuter avec les associations de la ville pour proposer une adaptation des horaires des activités extrascolaires (gym, CRC, CNB...).

L'ouverture du portail se fera bien à 8h30.

S'il y a augmentation régulière des effectifs de la garderie (actuellement le taux d'encadrement est de 1 agent pour 15, ce qui est favorable), alors une demande de postes supplémentaires sera faite.

Si les parents mettent à la garderie pour partir avant 8h30, il y aura nécessairement facturation de la garderie.

Un bilan sera fait sur les horaires, la garderie au début de l'année prochaine.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres questions, le conseil est clôt à 19h05